

LE STAGE D'OBSERVATION

Le stage d'observation des élèves de 3^{ème} se déroulera du 05 au 09 février 2024. Les élèves doivent rechercher dès septembre une entreprise pour les accueillir.

→ Les conventions de stage sont distribuées en un seul exemplaire. Elles sont à compléter/ signer par l'entreprise, les parents et l'élève à rapporter au collège.

→ **Les conventions de stage doivent être signées avant le 26 janvier 2024.**

A l'issue du stage, les élèves rédigeront un rapport !

→ Un guide de rédaction est fourni aux élèves avant le stage

Il est rendre au 01 mars dernier délais !



VŒUX D'ORIENTATION/ D'AFFECTATION

Vœux d'orientation (choix de de la voie)

- **Fin du 2^{ème} trimestre :**
 - saisie des intentions provisoires d'orientation (2GT/2nd PRO/ CAP) par les familles sur les téléservices EDUCONNECT
 - avis du conseil de classe (favorable, réservé ou défavorable)
- **Milieu du 3^{ème} trimestre (mai) :** saisie des vœux définitifs d'orientation (2GT/2nd PRO/ CAP) par les familles sur les téléservices EDUCONNECT
- **Fin du 3^{ème} trimestre :** avis définitif d'orientation du conseil de classe à valider sur les téléservices EDUCONNECT

Vœux d'affectation (choix des établissements)

- **Mois de mai :** saisie des vœux de lycées et de formations/ options par les familles sur les téléservices EDUCONNECT
- **Fin juin ou début juillet :** résultats de l'affectation sur les téléservices EDUCONNECT



Un seul vœu est retenu, il n'y a pas de recours possible !
Il peut y avoir des procédures en amont pour certaines formations de la voie professionnelle.

LE CALENDRIER DE L'ANNEE DE TROISIEME

